

DEMANDE DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

La mise en service de votre branchement à l'eau potable est subordonnée à la pose d'un compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe eau et assainissement, même en l'absence de consommation.
Tous les champs sont obligatoires.

A remplir par le demandeur :

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Entreprise et n° SIRET :

Adresse de facturation :

.....

Téléphone :

Mail :

Sollicite l'autorisation de raccordement au réseau communal d'eau potable de l'habitation située à l'adresse suivante (si immeuble, N° de l'appartement),

N° et Voie de l'habitation (nom du logement) :

.....

N° de l'appartement :

Numéro de permis de construire :

Nombre d'occupants :

J'affirme également avoir pris connaissance et accepté les articles du règlement communal du Service des Eaux-Assainissement de la commune Les Gets (disponible sur le site internet de la mairie : <https://www.lesgets-mairie.fr/services-municipaux/eau-assainissement/demarches-administratives.aspx>). Je certifie que les prescriptions du service de l'eau et assainissement figurant sur l'arrêté du permis de construire sont respectés et conformes.

Date de la demande : / /

Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires de ces informations sont les agents techniques et administratifs de la Mairie des Gets dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat du service de l'eau et de l'assainissement par courrier ou par mail à communication@lesgets-mairie.fr

Pour une question technique merci de contacter SEA@lesgets-mairie.fr ou par téléphone 06.73.20.88.26. Pour une question de facturation merci de contacter secretariat01@lesgets-mairie.fr ou par téléphone 04.50.74.74.65

La commune des Gets :

- Autorise le raccordement au réseau d'eau potable
 - Certifie que la pression de service habituel du réseau au point de raccordement du particulier : bar
- Refuse la demande de branchement d'eau pour le(s) motif(s) suivant(s) :

.....
.....

Date : / /

Signature M. Le Maire :

Date de retour au demandeur : / /